



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Quarantième session**

**Bonn, 4-15 juin 2014**

Point 14 de l'ordre du jour

**Programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés  
de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie  
des pays développés parties**

**Programme de travail sur la clarification des objectifs  
chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble  
de l'économie**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi le programme de travail sur la clarification des objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la décision 1/CP.18 (ci-après, le programme de travail).
2. Le SBSTA a accueilli avec intérêt les renseignements qui avaient été échangés à l'occasion de la rencontre consacrée, en marge de la session, aux objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés parties, concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) et les mécanismes fondés sur le marché utilisés par les pays développés parties, s'agissant de parvenir à leurs objectifs. Il a remercié les présentateurs pour leur participation à la rencontre.
3. Le SBSTA a pris note de l'information relative aux objectifs chiffrés de réduction des émissions pour les pays inclus dans l'annexe I à la Convention figurant dans le document FCCC/SBSTA/2014/INF.6 (mise à jour du document FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1) contenant les demandes des parties d'inclure de nouveaux renseignements sur leurs objectifs.
4. Le SBSTA a demandé au secrétariat de mettre à jour le document FCCC/TP/2013/7 sur les objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie pour examen au SBSTA 41.

5. Prenant note des activités entreprises jusqu'à présent dans le cadre du programme de travail, le SBSTA a rappelé qu'il avait pour mission de rendre compte des résultats du programme de travail à la Conférence des parties à sa vingtième session<sup>1</sup>. Afin d'achever les travaux prévus dans le programme de travail, conformément à tous les éléments du paragraphe 8 de la décision 1/CP.18, le SBSTA a décidé de préparer les conclusions au SBSTA 41, et d'y décrire:

a) Les activités menées dans le cadre du programme de travail depuis le SBSTA 38, dont les vues communiquées par les Parties, le document technique dont il est question au paragraphe 4 ci-dessus, et les réunions ayant lieu au cours de la session, dont les réunions techniques et les débats d'experts;

b) Les questions traitées et les interprétations communes, dans le cadre du programme de travail, visant à définir des éléments communs pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et à garantir la comparabilité des efforts déployés par les pays développés parties, en tenant compte des différences existant dans la situation de chaque pays, s'agissant particulièrement des éléments figurant au paragraphe 5 de la décision 2/CP.17.

---

---

<sup>1</sup> Décision 1/CP.18, par. 13.